

2F3L
Société à responsabilité limitée
au capital de 306 576 euros
Siège social : 5, Rue du Sourdonnet - 17570 LES MATHES
879 788 768 RCS LA ROCHELLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 JANVIER 2026

L'an deux-mille vingt-six,
Le neuf janvier,
A 19 heures,

Les associés de la société 2F3L, société à responsabilité limitée au capital de 306 576 euros, divisé en 34 064 parts de 9 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5, Rue du Sourdonnet 17570 LES MATHES, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame Fanny MINEAU, titulaire de 33 839 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Félix MINEAU, titulaire de 225 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Fanny MINEAU, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2025 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2025,
- le rapport de gestion établi par la gérance,

17.

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2025 s'élevant à 15.377,15 euros de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------|-----------------|
| - Au compte « AUTRES RESERVES » | 15.377,15 euros |
|---------------------------------|-----------------|

Aucune distribution antérieure de dividende n'a eu lieu.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

PFA

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés ou leurs mandataires.

Fanny MINEAU
Gérante associée

A small, circular, handwritten signature in dark ink.

Félix MINEAU
Associé

A large, stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of several sweeping strokes.

Désignation de l'entreprise SARL 2F 3L HOLDINGNéant ☐Adresse de l'entreprise 5 RUE DU SOURDONNET17570 LES MATHESNuméro SIRET * 8 7 9 7 8 8 7 6 8 0 0 0 1 5Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le 3 1 1 0 2 0 2 5		Exercice N-1 clos le 3 1 1 0 2 0 2 4	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042	296 478	296 478	296 478	296 478
Total I (5)		044	048	296 478	296 478	296 478	296 478
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres * (3)	072	074	290 576	290 576	311 897	311 897
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	1 795	1 795	11	11
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	292 371	292 371	311 909	311 909
Total général (I+II)		110	112	588 849	588 849	608 387	608 387
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		306 576	306 576		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		30 658	30 658		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	44 840	26 847		
	Report à nouveau	134		4 335	4 335		
	Résultat de l'exercice	136		15 377	17 993		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		401 786	386 409		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156		173 833	207 327		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		13	13		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	172	2 575	4 902		
	Comptes courants d'associés	173		10 642	9 736		
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		187 063	221 978		
	Total général (I + II + III)	180		588 849	608 387		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	139 722		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SARL 2F 3L HOLDING

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209			210		
	Production vendue	biens			215			214		
		services *			217			218	48 000	48 000
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)				232	48 000	48 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stock (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	5 234	4 928	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	380	244	2 308	3 518	
	Rémunérations du personnel *						250	25 500	25 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	8 183	7 987	
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce)		255		254			
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1	0	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation		(II)				264	41 227	41 433		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	6 773	6 567		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						280	14 234	17 871	
	Produits exceptionnels						290			
	Charges financières						294	2 916	3 270	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
	Impôts sur les bénéfices *						306	2 714	3 175	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	15 377	17 993	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	15 377	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	2 714		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342	
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quinquies A)	181	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser (H/I) (art. 44 sexdecies)	992	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	18 091	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	18 091	372		

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	9
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	9
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	9
Permanence ou changement de méthodes	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	10
Etat des amortissements	10
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Disponibilités en Euros	10
Charges à payer	10
Détail des charges à payer	11
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	11

ANNEXE

Exercice du 01/11/2024 au 31/10/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'a été constaté au cours de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'a été constaté au cours de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/11/2024 au 31/10/2025

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	226
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13
Dettes fiscales et sociales	194
Total	433

ANNEXE

Exercice du 01/11/2024 au 31/10/2025

Détail des charges à payer

	Montant
INT.COURUS/EMPRUNT	
- INTERETS EMPRUNTS &DETTES	94
FRS, FACT A RECEVOIR	
- HONOS AAEC 2025	12
- HONOS AAEC 2025	1
COTISATION URSSAF TNS	
- TNS REGUL 2025	136
- TNS REGUL 2025	58
- ASSURANCE DIVERS	132
Total	433

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)